

Annexe n° 1 au Règlement de visite de la Mine de Sel « Wieliczka »

1. Pendant la visite, les dispositions du Règlement de visite de la Mine de Sel « Wieliczka » et de l'Exposition Souterraine du Musée des Salines Cracoviennes de Wieliczka doivent être strictement respectées.
2. Le Trajet Touristique est accessible aux touristes individuels et aux groupes.
3. La visite du Trajet Touristique avec l'Exposition Souterraine du Musée des Salines Cracoviennes de Wieliczka dure environ 3 heures. Pour des raisons d'organisation ou de sécurité, la Mine se réserve le droit de prolonger ou d'abrégéer cette visite ou d'en omettre certaines parties sans donner de raison précise. Le temps de visite n'inclut pas le passage dans l'ensemble de chambres distinct, où la visite s'effectue individuellement sous la responsabilité du Responsable du flux et des services de la mine et dans lequel le temps de passage n'est limité que par les heures d'ouverture de la Mine.
4. Les billets pour la visite du Trajet Touristique permettent de visiter l'Exposition Souterraine du Musée des Salines Cracoviennes de Wieliczka sans frais supplémentaires. Cette visite a lieu après celle du Trajet Touristique. Les touristes souhaitant l'effectuer attendent au lieu indiqué que se constitue un groupe de personnes intéressées. Les billets pour la visite du trajet Touristique et de l'Exposition Souterraine du Musée des Salines Cracoviennes de Wieliczka peuvent être achetés :
 - a. guichets de la Mine de Sel « Wieliczka » Trajet Touristique Sp. z o.o. dans le bâtiment du puits Daniłowicz, 32-020 Wieliczka, Park Kingi 10, le jour de la visite,
 - b. au Bureau de Promotion de la Mine de Sel « Wieliczka » Trajet Touristique Sp. z o.o., 31-007 Cracovie, ul. Wiślna 12a, quel que soit le jour prévu pour la visite, mais pas moins de 4 heures avant le début de celle-ci,
 - c. on-line sur le site www.kopalnia.pl, les règles de vente des billets on-line sont définies dans un règlement séparé.
5. Il est possible d'acheter des billets combinés pour la visite du Trajet Touristique et du Parcours Minier, les principes de leur achat sont définis dans un règlement distinct.
6. Les touristes individuels effectuant la visite en polonais attendent la constitution d'un groupe de 40 personnes, mais pas plus d'une heure après l'achat du billet.
7. Les touristes individuels effectuant la visite en langues étrangères choisissent un jour et une heure pour une visite guidée dans une langue donnée. La liste des horaires de visites en langues étrangères se trouve dans les points d'information et de vente de la Mine ainsi que sur le site internet www.kopalnia.pl. Le nombre de place pour les visites en langues étrangères est limité. Les groupes organisés effectuant la visite en langue étrangère ont l'obligation d'utiliser les services des guides de la Mine travaillant dans des langues étrangères. Au cas où la Mine ne disposerait pas d'un guide parlant une langue donnée, les groupes organisés étrangers ont l'obligation d'avoir recours à un guide menant la visite dans une langue étrangère avec la possibilité de traduire celle-ci vers leur langue natale après accord préalable d'un employé qualifié de la Mine.
8. groupe attribué à un guide peut d'habitude compter jusqu'à 40 personnes. Dans le cas des visites en langues étrangères, si le nombre de personnes dépasse 40, le Responsable du flux touristique peut lui attribuer un membre supplémentaire de l'équipe qui remplira le rôle de guide de queue.
9. La visite de la Mine en groupes organisés avec un guide nécessite une réservation préalable.
 - a. La réservation est possible dans la limite des places disponibles.
 - b. La réservation doit être faite par écrit. Le formulaire de réservation peut être demandé :
 - i. par mail : rezerwacja@kopalnia.pl,
 - ii. par fax : 48 12 278 75 45,
 - iii. à remplir sur le site internet www.kopalnia.pl,

- iv. par téléphone : 48 12 278 75 43, 48 12 278 75 44, en indiquant l'adresse mail à laquelle il doit être envoyé. Une réservation effectuée par téléphone doit être confirmée par écrit, mail ou fax, dans un délai de 24 heures, dans le cas contraire cette réservation sera automatiquement annulée.
- c. Le formulaire de réservation d'une visite de la Mine comprend les informations suivantes :
 - i. Coordonnées du Contractant pour l'établissement de la facture, c'est-à-dire nom du Contractant, adresse, numéro de NIP (identification fiscale)
 - ii. Numéro de téléphone et adresse mail,
 - iii. Date prévue pour la visite,
 - iv. Heure prévue pour la visite,
 - v. Nombre de personnes,
 - vi. Types des billets, c'est-à-dire nombre de billets plein tarif, de billets à tarif réduit, de billets scolaires,
 - vii. Nationalité des membres du groupe et langue de visite,
 - viii. Mode de paiement final choisi – les modes de paiement possibles sont : espèces, carte bancaire, prépaiement - à condition que le versement parvienne sur le compte de la Mine au moins 1 jour avant la visite - , et virement 7 jours après la visite. Le virement dans un délai de 7 jours après la prestation de service n'est possible qu'avec l'accord préalable de la Mine. Les réservations dont le montant dépasse 15 000 PLN doivent être réglées par virement bancaire conformément à l'art. 22 de la loi du 2 juillet 2004 sur la liberté de l'activité économique (texte unif. J.O. 2010 n° 220, art. 1447 avec modif. ult.).
 - ix. Services complémentaires – descente en ascenseur, choix du guide, déjeuner.
- d. Un accusé de réception est envoyé par la Mine à l'adresse mail indiquée dans le formulaire dans un délai de 2 jours après la réception du formulaire de réservation.
- e. La confirmation de la réservation est conditionnée par le règlement d'un acompte pour la visite dans un délai de 3 jours à compter de la réception du formulaire par la Mine, et pas plus tard que la veille de la visite. Le montant de l'acompte et le lien de paiement sont envoyés par la Mine à l'adresse mail indiquée dans le formulaire de réservation. Le règlement de l'acompte se fait par virement électronique ou paiement par carte bancaire en ligne par l'intermédiaire du système eCard Spółka Akcyjna.
- f. Les réservations le jour même de la visite sont acceptées, les règles en étant fixées individuellement avec le Contractant et dans la limite des places disponibles.
- g. Une confirmation de réservation est envoyée par la Mine à l'adresse indiquée dans le formulaire de réservation avec une facture électronique établie pour le montant de l'acompte réglé par le Contractant, conformément au point 9.5.
- h. La Mine n'est pas responsable des conséquences des dysfonctionnements éventuels dans le fonctionnement de la banque ou du système par lequel le Contractant effectue le règlement.
- i. La Mine n'est pas responsable des conséquences de l'indication par le Contractant dans le formulaire de réservation de données incorrectes ou erronées.
- j. En cas de non-règlement de l'acompte dans le délai indiqué au pt 9.5, la demande de réservation est automatiquement annulée.
- k. La conclusion du contrat de service avec la Mine est effective à la réception par la Mine de l'acompte pour la réservation effectuée par le Contractant, conformément au pt 9.5.
- l. Des modifications dans une réservation confirmée ne sont possibles qu'avec l'accord préalable de la Mine.
- m. Le Contractant peut effectuer chaque jour des réservations pour 4 groupes au maximum, des réservations pour plus de groupes n'étant possibles qu'avec l'accord préalable de la Mine et dans la limite des places disponibles.

- n. Le Contractant ayant effectué une réservation est tenu d'informer la Mine en cas d'annulation dans un délai de 3 jours avant la date de visite prévue en envoyant un mail à l'adresse rezerwacja@kopalnia.pl. L'acompte ne lui est pas remboursé.
 - o. En cas de non-annulation de la réservation dans le délai indiqué ci-dessus, le Contractant sera tenu de régler à la Mine une pénalité contractuelle de 60% du montant de la réservation.
 - p. La réalisation de la réservation et le retrait des billets de visite s'effectue au guichet de la Mine, dans le bâtiment du Puits Daniłowicz, 32-020 Wieliczka, Park Kingi 10, le jour de la visite. L'heure indiquée sur la confirmation de réservation est l'heure de début de la visite. Pour des raisons d'organisation et de sécurité, les visiteurs doivent se présenter à la Mine au moins 15 minutes avant cette heure. L'arrivée au guichet après l'heure indiquée sur la confirmation de réservation entraîne la perte de la possibilité de visiter la Mine et de se faire rembourser les frais, sauf si une autre heure est disponible le même jour et si la Mine accepte la modification de l'heure de la visite.
 - q. Au cas où, le jour de la prestation de service, le Contractant inscrit des membres supplémentaires dans le groupe pour lequel la réservation a été effectuée, la prestation de service pour ces personnes n'est possible qu'avec l'accord préalable de la Mine et dans la limite des places disponibles.
 - r. Lors du retrait des billets au guichet de la Mine, une facture électronique sera établie, mode de paiement conforme à la confirmation de commande. En cas de modifications dans la réservation effectuée par le Contractant, si cette modification concerne le type des billets, la langue de visite et en cas de nombre de personnes plus élevé que dans la réservation, la Mine prend ces circonstances en compte pour l'établissement de la facture. En cas de prépaiement, le remboursement ou le paiement du supplément se font par défaut en espèces ou par carte bancaire.
 - s. Un groupe organisé attribué à un guide peut compter au maximum 40 personnes et au minimum 20 personnes. Les groupes organisés de plus de 40 personnes sont divisés en groupes plus petits. Le nombre des guides attribués aux groupes est fixé par la Mine.
10. La visite commence par la descente d'un escalier (380 marches) dans le Puits Daniłowicz vers le niveau I de la Mine et se termine par une remontée en ascenseur depuis le niveau III par le Puits Regis, le Puits Daniłowicz ou le Puits Ste Kinga (en cas de remontée par ces deux derniers puits, une fois à la surface le guide ramène les visiteurs vers le Puits Daniłowicz)
11. Contre un supplément, les touristes peuvent commencer la visite par une descente en ascenseur par le Puits Daniłowicz, sachant qu'en raison de la capacité de cet ascenseur le nombre de personnes descendant en même temps ne peut dépasser 35. L'accès à ce service relève de la décision au cas par cas du Responsable du flux touristique.
12. Il est possible d'emprunter gratuitement un récepteur individuel de système de transmission de données radio (de la voix du guide) de type Tour Guide. La possession de ce récepteur Tour Guide lors de la visite n'est pas obligatoire et la visite de la Mine sans cet équipement ne justifie pas un remboursement total ni partiel du prix du billet. Les touristes visitant la Mine peuvent utiliser uniquement les récepteurs de type Tour Guide appartenant à la Mine de Sel « Wieliczka ». L'utilisation de toutes autres sortes de récepteurs radio ou d'autres équipement de ce type pendant la visite est interdite.
13. Un fragment du Trajet Touristique est adapté et rendu accessible aux touristes se déplaçant de manière non autonome, tant individuels qu'en groupe, qui en règlent le prix selon le tarif de visite de la Mine de Sel « Wieliczka » pour les touristes se déplaçant de manière non autonome.
- a. Les groupes effectuent une réservation conformément aux règles définies au pt 9 de la présente annexe, à l'exception du pt 9.19.
 - b. Des visites pour les touristes individuels se déplaçant de manière non autonome sont organisées tous les jours de l'année. La liste des heures de visites pour les touristes individuels se déplaçant de manière non autonome est disponible dans les

points d'information et de vente de la Mine ainsi que sur le site internet www.kopalnia.pl. Cette visite demande une réservation préalable. Les touristes individuels n'ayant pas effectué de réservation pourront se joindre aux visites en fonction des places disponibles.